



Assemblée générale

Distr. générale
25 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 71 e) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme : rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Rapport de la Troisième Commission*

Rapporteur : M. Pedro **Cardoso** (Brésil)

1. À sa 17^e séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Questions relatives aux droits de l'homme », la question subsidiaire intitulée « Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme » et de la renvoyer à la Troisième Commission.
2. La Commission a examiné la question subsidiaire, en même temps que les questions subsidiaires 71 b) et c), de sa 23^e à sa 34^e séance, du 25 au 28 octobre et les 2 et 7 novembre 2005 et s'est prononcée sur la question subsidiaire 71 e) à sa 48^e séance, le 23 novembre. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.3/60/SR.23 à 34 et 48).
3. La liste de documents dont la Commission était saisie au titre de cette question figure dans le document A/60/509.
4. À sa 23^e séance, le 25 octobre, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a pris la parole devant la Commission. Cette dernière a ensuite procédé à un échange de questions et de réponses avec le Haut Commissaire, auquel ont participé les représentants du Canada, du Pakistan, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la République bolivarienne du Venezuela, de Cuba, de l'Iraq, de la Chine, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de l'Union européenne) et du Costa Rica (voir A/C.3/60/SR.23).

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en sept parties sous la cote A/60/509 et Add.1, Add.2 (Part I) et (Part II) et Add.3 à 5.



5. À la même séance, le Directeur du Bureau de New York du Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales ont fait des déclarations liminaires (voir A/C.3/60/SR.23).

6. La liste des décisions adoptées par la Troisième Commission au titre de cette question subsidiaire figure dans le document A/60/509.
